



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

Faire un job étudiant à l'étranger

Tout savoir sur le job étudiant à l'étranger : cadre légal, impôt et allocations familiales, préparation, secteurs, en pratique...



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)

- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

Job étudiant à 15 ans : ce qui change en 2026



Bonne nouvelle pour les jeunes dès 15 ans : depuis mai 2026, la Belgique a officiellement élargi l'accès au job étudiant. Tu peux désormais travailler plus tôt... mais avec des règles très strictes.

Depuis cette réforme, un·e jeune de 15 ans peut signer un contrat étudiant, même s'il/elle est encore soumis·e à l'obligation scolaire à temps plein.

Avant, il fallait en général avoir 16 ans ou avoir terminé deux années de secondaire. Cette condition a été assouplie en 2026.

Attention : uniquement des "[travaux légers](#)". À 15 ans, tu ne peux pas faire n'importe quel job !

Les règles principales

- uniquement des travaux légers (tâches simples, non dangereuses)
- pas de machines lourdes, pas de travail risqué
- pas de travail pendant les heures de cours
- encadrement renforcé par l'employeur

Pendant la période scolaire

- max 2h par jour d'école
- max 12h par semaine

Pendant les vacances scolaires

Les règles sont plus souples, mais le travail doit rester adapté à ton âge.

-> Nous avons mis à jour toutes nos pages dédiées au job étudiant afin d'intégrer ces nouvelles règles et de vous proposer des informations claires, à jour et faciles à comprendre :

<https://www.jeminforme.be/category/travail/job-etudiant>



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)

- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

Qui peut travailler sous contrat d'occupation étudiant ?

Tout savoir sur la notion d'étudiant, qui peut conclure un contrat d'occupation d'étudiant, qui ne peut pas conclure un contrat d'occupation d'étudiant...



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

Job étudiant : durée du temps de travail

Tout savoir sur la durée du temps de travail de l'étudiant : la durée minimale, la durée maximale, le travail à temps partiel...



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

Job étudiant : travail de nuit, jours fériés, jours de repos, travaux interdits

Tout savoir sur le job étudiant et le travail de nuit, les jours fériés, le repos du dimanche, le jour de repos supplémentaire, les travaux interdits, le bien-être au

travail, le registre du personnel...

[RGPD](#)

[Politique de cookies \(EU\)](#)

- [Suivre](#)
- [Suivre](#)
- [Suivre](#)

INFOR JEUNES ASBL

Chaussée de Louvain, 339
1030 Bruxelles
Tél.: 02 733 11 93
inforjeunes@jeminforme.be





actiris

.brussels 

au coeur de l'emploi



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES